

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYMIROL

Séance du 04/08/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14  
Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

### Date de convocation

23/07/2025

### Date d'affichage

23/07/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

05/08/2025

Et publication du :

05/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 août à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents:** COUREAU Jean-Louis, DURRUTY Bernard, DUVAL Laëtitia, MARCHAND Jean-Marie, MIQUEL Anthony, MUNCH Jérôme, OLLIÉ Gabriel, PECHABADEN Nadine, SIDERS Gérard, SOULA Jacques

KRIEGER Anne-Laurence arrivée à 20h15

**Procurations:** TREBOSC Damien à DURRUTY Bernard

**Etaient absents:** JACQUEL Yolène, SAMARUT Pierre

**Etaient excusés:**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

**Numéro : D-2025-0032**

**Objet : VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION - PARCELLE AB 312 - 50 RUE D'ORLEANS**

Le Maire expose au conseil municipal,

dans le cadre de la gestion des biens relevant de son domaine privé, la commune entend céder la maison d'habitation sise à PUYMIROL (47270) 50 rue d'Orléans, sur la parcelle AB 312 d'une surface de 279m<sup>2</sup>.

L'agence IARD, mandatée pour s'occuper de la vente, a trouvé un acquéreur au prix de 89000€ net vendeur.

Il est proposé au conseil municipal de céder la maison au prix de 89000€ net vendeur, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE de céder la maison d'habitation sise à PUYMIROL (47270) 50 rue d'Orléans, sur la parcelle AB 312, au prix de 89.000€ net vendeur
- DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'opération

VOTE : adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

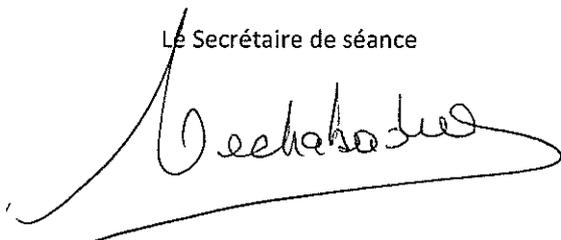
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire

Le Secrétaire de séance



AR Prefecture

047-214702177-20250804-D\_2025\_033-DE  
Recu le 05/08/2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYMIROL

Séance du 04/08/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

### Date de convocation

23/07/2025

### Date d'affichage

23/07/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

05/08/2025

Et publication du :

05/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 août à 20H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents:** COUREAU Jean-Louis, DURRUTY Bernard, DUVAL Laëtitia, MARCHAND Jean-Marie, MIQUEL Anthony, MUNCH Jérôme, OLLIÉ Gabriel, PECHABADEN Nadine, SIDERS Gérard, SOULA Jacques

KRIEGER Anne-Laurence arrivée à 20h15

**Procurations:** TREBOSC Damien à DURRUTY Bernard

**Etaient absents:** JACQUEL Yolène, SAMARUT Pierre

**Etaient excusés:**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2025-0033

**Objet : APPROBATION DE LA OU DES CONVENTIONS DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE (TE 47)**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles cadastrées section C numéro CR au lieu-dit Barrère au bénéfice de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire 472812301-RENFO01.

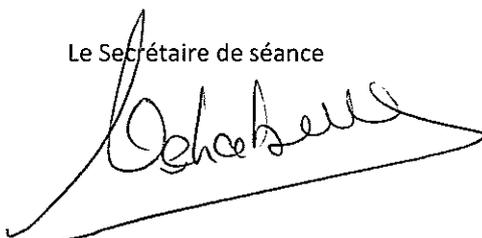
Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

VOTE : adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Puymirol  
Le Maire

